



**FORMATION SÉCURITÉ pour les PERSONNELS EMBARQUÉS
sur des NAVIRES de moins de 12 mètres ARMES au
COMMERCE ou à la PLAISANCE**

Dates et lieux : Sur demande, en fonction des places disponibles.

Conditions d'entrée en formation

- Avoir l'aptitude médicale délivrée auprès d'un médecin du service des gens de mer (en cours de validité)
- Être titulaire d'une attestation de natation (50 m ou plus, départ plongé)

Contenu de formation	Nombre d'heures
I. <u>Techniques individuelles de survie</u> 1.1. Enseignements théoriques et pratiques relatifs à la compétence « survivre en mer en cas d'abandon du navire » 1.2. Enseignements théoriques et pratiques relatifs à la compétence « réagir en cas de chute d'un homme à la mer »	8H00 Dont 5H00 de TP
II. <u>Prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie</u> 2.1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à l'incendie » 2.2. Enseignements théoriques et pratiques relatifs à la compétence « lutter contre les incendies »	4H00 Dont 2H00 de TP
III. <u>Sécurité des personnes et responsabilités sociales (UV-SPRS/E)</u> 3.1. Appliquer les procédures d'urgence 3.2. Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin 3.4. Observer des pratiques de travail sûres 3.5. Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire 3.6. Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord des navires	4H00
IV. <u>Médical I</u> : UV-PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) – UV-Hygiène et Prévention des Risques – UV-Aide Médicale en Mer Consultation Télémédicalce de niveau 1	11H00
Total	27H00

Durée du stage : 3.5 jours (27H)

Coût de formation : 495 €